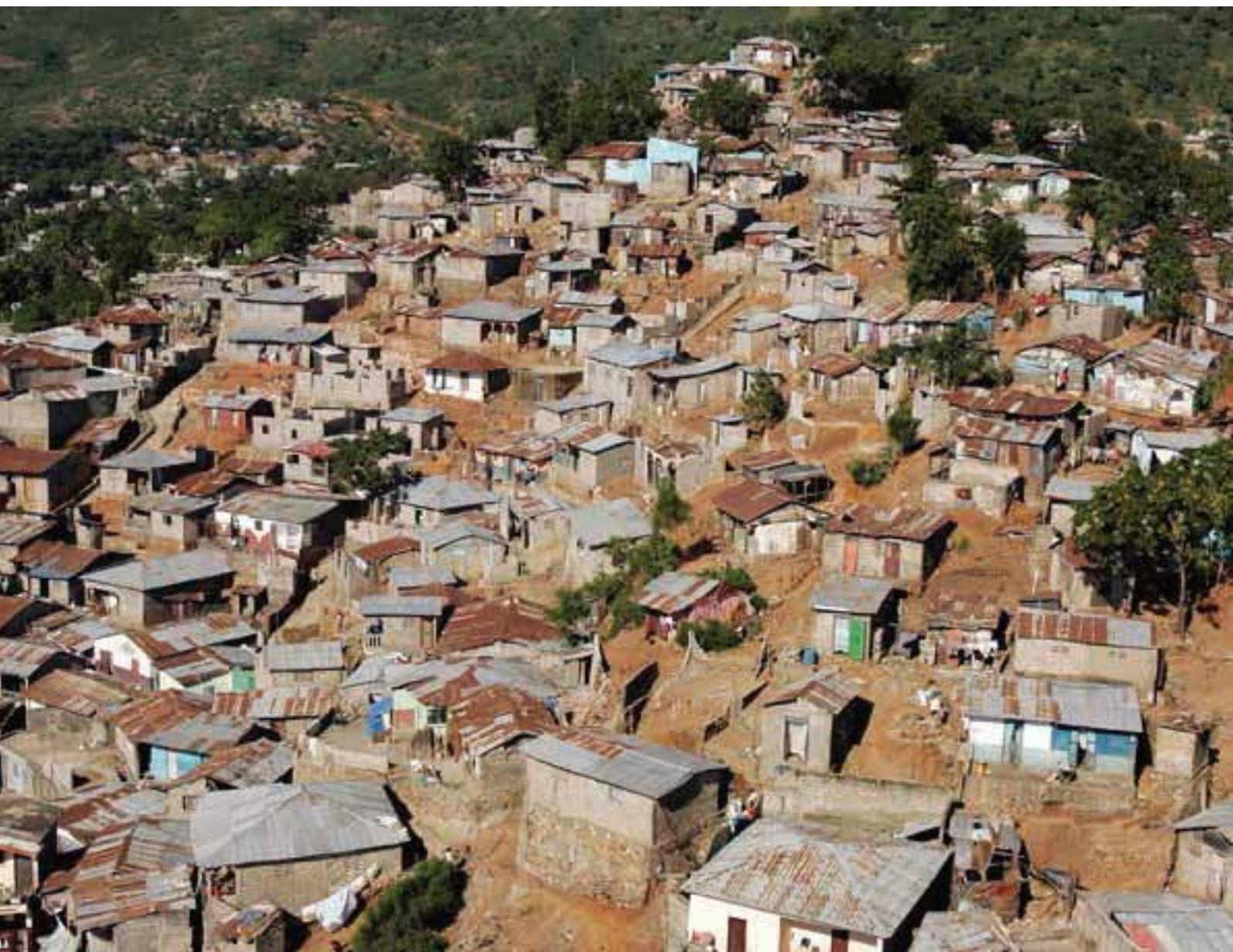




ONU  HABITAT



HAÏTI : PROFIL URBAIN DU CAP-HAÏTIEN



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: HS/096/12F

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132512-6

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © UN Photo/Sophia Paris



ONU  HABITAT



HAÏTI : PROFIL URBAIN DU CAP-HAÏTIEN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	13
ENVIRONNEMENT	15
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	16
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	17
SERVICES URBAINS DE BASE	18
SÉCURITÉ URBAINE	20

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

HAÏTI



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Cap-Haïtien est une ville côtière située au nord d'Haïti. C'est la deuxième ville du pays après Port-au-Prince, la capitale. Elle s'étend sur une superficie de 53,5 km². La commune est peuplée de 249 541 habitants (recensement par estimation de 2009), dont 155 505 habitants pour la ville elle-même. La ville est très densément peuplée et ne peut pas s'étendre car elle est enclose par la mer et la montagne du Morne Jean, qui culmine à 718 m d'altitude. Elle vit principalement du tourisme grâce à la station balnéaire de Labadie située à proximité.

Le système éducatif haïtien, hormis le niveau supérieur, totalise treize ans de scolarité. Les six premières années d'études sont obligatoires d'après l'article 32-3 de la Constitution haïtienne. En tenant compte du taux net de scolarisation, on note qu'en dépit des efforts effectués l'accès à l'éducation de base se révèle certes en cours d'amélioration, mais globalement insuffisant sur l'ensemble du pays. En tant que chef-lieu départemental, Cap-Haïtien est privilégié en ce qui concerne les services de santé.

GOUVERNANCE

Le cartel municipal est composé du maire et ses adjoints qui sont élus au suffrage universel. Comme pour les autres communes, il existe un système très complexe d'assemblée communale avec des membres élus démocratiquement, avec des termes de références semblables à ceux du cartel municipal, et qui, de fait, se trouve en concurrence avec celui-ci. Il n'existe pas de document de vision à court ou à long terme émanant de la municipalité. Le seul document existant, qui peut s'en rapprocher, est le Plan directeur tourisme. La mairie ne fait pas encore preuve d'assez de transparence dans la gestion de la ville. Le maire avait pris des initiatives en ce sens, mais la société civile souhaite pouvoir participer plus et être mieux informée. Des activités de sensibilisation de la population sont entreprises par l'intermédiaire d'ONG.

FINANCES MUNICIPALES

L'essentiel des recettes de la commune provient des taxes foncières, des contributions foncières sur les propriétés bâties, des patentes collectées par la Direction générale des impôts, des taxes indirectes concernant les constructions et les inhumations, et des taxes de marchés. Il faut également citer la taxe d'accès à la plage de Labadie, située à proximité de la ville.

FONCIER

Les documents concernant le foncier sont détenus par la Direction générale des impôts. Comme il s'agit d'un système d'affermage, le temps d'acquisition d'un terrain est très long et difficilement estimable. Il n'y a pas de transparence dans la gestion du foncier. Le Plan d'occupation des sols ne fonctionne pas comme une référence. Pour l'instant c'est le Plan directeur tourisme, validé par le parlement, qui sert de base de réflexion à la mairie. Le rôle d'agent de développement de la municipalité se limite à l'octroi de permis de fonctionnement.

ENVIRONNEMENT

Les problèmes environnementaux sont nombreux à Cap-Haïtien et ont de sérieuses répercussions sur la ville. Le réseau d'assainissement est déficient, tout comme le service de collecte des déchets et il y a une forte pollution de l'air à cause de la centrale à mazout installée sur le port. Cela participe à la prolifération de maladies telles que la malaria et la typhoïde.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Cap-Haïtien est une ville naturellement à risque parce qu'elle est située en bord de mer. La ville a déjà été frappée par de graves catastrophes dont un tremblement de terre, des inondations et des glissements de terrain. Il n'existe pas de politique spécifique en matière de gestion des risques de catastrophes. Il existe, certes, un bureau de la protection civile au niveau national, mais la loi sur la protection civile n'a pas encore été votée au parlement, et il n'a donc aucune légitimité dans ses actions. Les principaux partenaires sont : la Croix-Rouge, les sapeurs-pompiers, l'Oxfam et les élus locaux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Cap-Haïtien vit essentiellement des activités du secteur tertiaire, et particulièrement du secteur touristique grâce au site de Labadie (plage, port de croisière). Mais la plus grande partie de la population travaille dans le secteur informel. La branche d'activité dominante est le commerce (tous commerces de produits primaires et manufacturés confondus). Le revenu annuel par habitant à l'échelle nationale s'élève à 5 462 gourdes (53 gourdes équivalent à 1 €). Mais, les disparités sont importantes entre les régions.

SERVICES URBAINS DE BASE

Le potentiel des ressources en eau est important à Haïti avec de nombreuses rivières, sources, étangs et lagons. Mais la disponibilité en matière d'eau courante est très précaire sur tout le territoire national. Seulement 26 communes sur 133, soit seulement 19,5 % des communes, ont une accessibilité plus ou moins satisfaisante à l'eau courante. Cap-Haïtien, pourtant la deuxième ville du pays, ne fait pas partie des communes les mieux desservies.

Les indicateurs en matière de services d'assainissement sont très médiocres. Dans les quartiers précaires, les équipements sont inexistantes et les populations font généralement leurs besoins à l'air libre. Dans d'autres cas, ces équipements sont mal construits, sans système de ventilation et d'évacuation des effluents. Par ailleurs, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures de drainage rendent difficile l'écoulement des eaux usées et des excréta. La situation sanitaire très déficiente crée un environnement malsain et insalubre.

Les services publics de collecte des déchets solides sont fournis par la mairie et par le ministère des Travaux publics, transports et communications à travers son service métropolitain de collecte des résidus solides. Le matériel et les moyens logistiques sont en quantité

nettement insuffisante. Le service formel de ramassage des ordures n'est présent que dans les principales villes du pays mais il est très peu fonctionnel. Toutefois, des compagnies privées s'occupent de collecter régulièrement les ordures ménagères de leur clientèle. La mauvaise gestion des ordures ménagères pose de sérieux problèmes sanitaires.

L'Enquête budget-consommation des ménages, effectuée en 2000, estimait à 32,3 % le pourcentage de ménages disposant d'une alimentation électrique à Haïti. Mais le fait d'être branché sur le réseau de l'Électricité d'Haïti ne garantit pas pour autant d'avoir accès à l'électricité. La compagnie d'État n'est à même de fournir qu'environ douze heures d'électricité par jour dans les zones non prioritaires. Ainsi, 65,1 % des ménages branchés utilisent encore des lampes à pétrole comme mode d'éclairage principal.

SÉCURITÉ URBAINE

La question de la sécurité urbaine devient une préoccupation majeure à Cap-Haïtien. Il n'existe pas, pour l'instant, une véritable politique de sécurité dans la ville. Les quartiers de Vertières et de Sainte-Philomène sont des zones difficiles qui hébergent la majorité des populations migrantes.

INTRODUCTION

Cap-Haïtien est une ville côtière située au nord d'Haïti. C'est la deuxième ville du pays après Port-au-Prince, la capitale. Elle s'étend sur une superficie de 53,5 km². La commune est peuplée de 249 541 habitants (recensement par estimation de 2009), dont 155 505 habitants pour la ville elle-même, soit une densité d'environ 4 664,3 habitants au kilomètre carré. La ville est enserrée entre la mer et la montagne du Morne Jean, qui culmine à 718 m d'altitude, empêchant toute extension de la ville, ce qui explique le phénomène de densification de la population urbaine. Elle se concentre principalement dans la vieille ville, autour de l'aéroport et de la RN 1. Élevée au rang de commune en 1804, Cap-Haïtien se compose de 3 sections communales : Bande du Nord, Haut du Cap et Petit Anse. Elle compte 72 quartiers, dont un centre ancien qui représente le véritable patrimoine historique de la ville. La trame urbaine et le patrimoine architectural de ce quartier constituent des valeurs culturelles qui devraient pouvoir être un champ d'études pour toutes les grandes universités caribéennes d'architecture et d'urbanisme. Les infrastructures routières (RN 1 et RN 3) permettent de relier la ville à toute la zone nord de l'île et le tracé de la connexion prévue entre ceux 2 axes autour de la ville devrait permettre de réduire le trafic au sein de l'agglomération.

ÉDUCATION

L'éducation représente l'un des facteurs déterminants dans le cadre de la promotion du développement humain. Elle joue donc un rôle prioritaire dans le niveau et la qualité de la vie de ses habitants. L'amélioration des performances éducatives doit constituer l'un des

objectifs fondamentaux des politiques de développement et particulièrement celles à caractère social. La structure actuelle du système éducatif haïtien est basée sur une réforme dont le contenu a été spécifié en 1979 et qui organise l'enseignement global en 3 niveaux : l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ou universitaire. Le système éducatif haïtien, sans compter le niveau supérieur, totalise treize ans de scolarité. Les six premières années d'études sont obligatoires d'après l'article 32-3 de la Constitution haïtienne. En tenant compte du taux net de scolarisation, on note qu'en dépit des efforts effectués, l'accès à l'éducation de base se révèle globalement insuffisant sur l'ensemble du pays, même si un travail est réalisé pour l'améliorer. Dans le département du Nord, seul 50 % des enfants provenant de milieux défavorisés sont scolarisés ce qui indique que des efforts doivent être entrepris pour permettre l'accès à l'école pour tous. Cap-Haïtien se trouve parmi les villes où le taux de scolarisation est le plus bas. Cette ville connaît une croissance urbaine importante, ce qui renforce les problèmes socio-économiques de ses populations et particulièrement pour les couches les plus vulnérables.

SANTÉ

En tant que chef-lieu départemental, Cap-Haïtien est privilégié en ce qui concerne les services de santé. Elle jouit d'une accessibilité aux soins de santé primaire assez satisfaisante. Ce département est, selon les résultats, parmi les mieux desservis en offre de soins de santé de base, avec un niveau de desserte au-dessus de la moyenne.

GOUVERNANCE

Le cartel municipal est composé du maire et ses adjoints qui sont élus au suffrage universel. Comme pour les autres communes, il existe un système très complexe d'assemblée communale avec des membres élus démocratiquement avec des termes de références semblables à ceux du cartel municipal, et qui, de fait, se trouve en concurrence avec celui-ci. Le recrutement du personnel municipal se fait sur dossier et en fonction des compétences quand il s'agit d'employés qualifiés, la sélection est effectuée avec la collaboration du ministère des Collectivités.

La municipalité du Cap-Haïtien ne possède pas de charte du citoyen, et les enquêtes ont révélé la nécessité de mettre en place un « conseil des sages » qui permettrait de partager les informations avec les « notables » de la ville. En effet, la population se plaint de ne pas bénéficier d'informations suffisantes concernant les projets de la mairie.

En outre, il n'existe pas de document de vision à court ou à long terme émanant de la municipalité. Le seul document existant, qui peut s'en rapprocher, est le Plan directeur tourisme qui s'inscrit dans le programme de développement du grand Nord. La municipalité devrait s'approprier ce travail, et lui donner toute sa légitimité en le confrontant à un processus participatif avec la société civile. Les représentants du monde universitaire et du monde des affaires constituent, avec le délégué de ville, un ensemble de citoyens capables de représenter la société civile pour épauler le maire. Comme pour Milot, aujourd'hui, l'amélioration de la gouvernance de la ville peut se faire par le biais des contacts avec le ministère du Tourisme qui dispose d'un bureau déconcentré sur place.

La mairie ne fait pas encore preuve d'assez de transparence dans la gestion de la ville. Le maire avait pris des initiatives en ce sens mais la société civile souhaite pouvoir participer plus et être mieux informée, c'est le cas notamment en ce qui concerne le budget pour éviter tous soupçons de corruption d'autant plus qu'il n'y a jamais eu d'audit. Le contrôle de la gestion municipale se fait à partir de la tutelle exercée par le ministère de l'Intérieur, sur requête des citoyens ou pour cause de dysfonctionnement du cartel.

Des activités de sensibilisation de la population sont entreprises. Le travail est effectué en partenariat avec des organisations socio-professionnelles et d'autres entités de l'État, et également en partenariat avec la chambre de commerce quand cela est possible. Des séances de travail avec des organisations, sont planifiées, ainsi qu'avec des professionnels (ingénieurs, urbanistes,

écologistes), et des ONG (National Democratic Institute, Association femmes soleil d'Haïti, REFUJUS, CDL, GRAPBANN, etc.). Des organisations internationales telles que l'Oxfam distribuent des dépliants et affichent des panneaux pour informer la population. D'autres organisations participent aussi au développement local sous d'autres formes : Center for Haitian Studies, ORCH (AVIS), l'Union européenne.

Les femmes sont faiblement représentées au sein du cartel avec 2 femmes sur les 9 élus. Les questions d'équité entre les sexes sont prises en compte par l'administration communale sans pour autant être une priorité. Cependant, vu le poids économique et social de la femme dans la société, elle demeure un interlocuteur privilégié, sans pour autant se sentir considérée dans la gouvernance de la ville. Les organisations de femmes sont toutefois très présentes et très actives.



Hôtel de ville du Cap-Haïtien
(© Rémi Kaupp, CC-BY-SA, Wikimedia Commons).

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Fournir une assistance technique pour la gestion urbaine ;
- Organiser une participation active de la société civile à travers une représentation reconnue par tous les citoyens.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Activités de sensibilisation de la population.	Les lois existantes ne sont pas respectées.	Existence du Plan directeur tourisme.	Les lois de référence ne sont plus adaptées à la situation actuelle. Celles qui existent ne sont pas connues.
Collaboration avec diverses organisations.	Pas de représentation départementale effective.	Maire et adjoints tenant leur légitimité d'une élection au suffrage universel réalisée de manière démocratique.	
Recrutement du personnel sur dossier.	Pas de plan d'urbanisme.	Initiatives pour la participation dans la transparence.	
	Pas de support provenant de l'État central.		
	Pas de document de vision émanant de la municipalité.		
	Pas de charte du citoyen.		
	Pas beaucoup d'informations relatives aux activités de la municipalité.		
	Faible coopération avec la société civile.		
	Faible transparence.		

FINANCES MUNICIPALES

L'essentiel des recettes de la commune provient des taxes foncières, des contributions foncières sur les propriétés bâties, des patentes collectées par la Direction générale des impôts, des taxes indirectes concernant les constructions et les inhumations, et des taxes de marchés. Il faut également citer la taxe d'accès à la plage de Labadie, située à proximité de la ville. En effet, cette plage a été cédée par l'État haïtien à la Royal Caribbean Cruises pour la réalisation de ses opérations touristiques en échange d'une taxe de 6 US\$ par passager. Mais, pour l'instant, la ville ne bénéficie pas directement de cette taxe. Il serait bon que la ville bénéficie d'une véritable autonomie et puisse avoir accès au Fonds d'investissement touristique alimenté en grande partie par cette taxe.

Afin de pouvoir mieux mobiliser ses ressources, la municipalité devrait avoir une connaissance précise de son patrimoine. Il faudrait donc mettre en place une étude afin d'identifier les produits et les activités imposables, ainsi que les contribuables.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Permettre à la ville de percevoir les taxes de la commune, à commencer par le rapatriement des taxes sur Labadie.

FONCIER

Les documents concernant le foncier sont détenus par la Direction générale des impôts. Comme il s'agit d'un système d'affermage, le temps d'acquisition d'un terrain est très long et difficilement estimable. Il n'y a pas de transparence dans la gestion du foncier. Pour cela, il faudrait normaliser les rapports entre la mairie et la Direction générale des impôts dans un souci de transparence et de planification urbaine, l'objectif étant de posséder un système d'information du foncier. La gestion du domaine privé de l'État reste opaque. Il n'y a pas de procédures univoques, mais des approches à géométrie variable.

Le Plan d'occupation des sols ne fonctionne pas comme une référence. Pour l'instant, c'est le Plan directeur tourisme, validé par le parlement, qui sert de base de réflexion à la mairie. Le rôle d'agent de développement de la municipalité se limite à l'octroi de permis de fonctionnement. La municipalité n'aide pas la population dans la création d'entreprises ou dans la fourniture de terrains. L'autorité municipale fait la promotion de droits fonciers égaux pour les hommes et les femmes.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

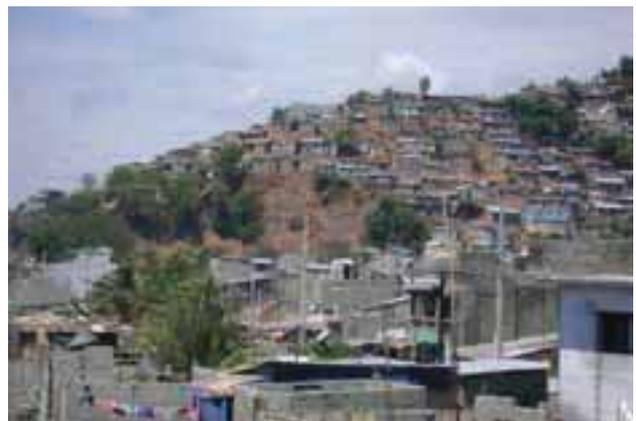
La problématique urbaine de la ville du Cap-Haïtien est liée à sa situation « d'enfermement » physique qui rend extrêmement difficile le réaménagement des espaces de vie. Penser urbanisme, c'est essayer de voir comment donner à chacun le ou les moyens de vivre dans la ville. Puisque le développement spatial est bloqué par les mornes, et que tous les services sont au centre, il y a nécessité à équiper la ville.



Construction de nouveaux quartiers en périphérie de la ville.

Augmenter le taux de sécurisation foncière devrait être une des priorités de la commune pour améliorer la qualité de vie de la population. L'expérience a clairement établi que les ménages propriétaires de leur logement investissent plus dans son amélioration. Dans le contexte d'Haïti, la titularisation sécurisée est cruciale pour accélérer la réparation et la reconstruction des foyers. Il existe des solutions rapides qui peuvent être engagées pour améliorer la sécurisation des titres dans les établissements informels d'Haïti, si lourdement endommagés par le tremblement de terre. Des titres provisoires peuvent être fournis comme assurance en attendant que des titres appropriés puissent être publiés. Il est important de garder à l'esprit que la propriété foncière formelle n'existe pas, en tant que telle, à Haïti. Au lieu de cela, le système repose sur les notaires qui enregistrent les ventes mais sans effectuer les vérifications nécessaires, d'où le nombre important de litiges. Cette preuve de propriété n'est généralement pas suffisante pour fournir une sécurité satisfaisante. Dans ce contexte, posséder un titre de propriété pour les résidents des quartiers informels serait important : pour la plupart des ménages à faibles revenus, un titre les protégerait des expulsions obligatoires et les encouragerait à investir dans la réhabilitation de leur maison. Les installations publiques s'améliorent par l'action individuelle et collective. L'adoption de ces nouvelles approches pourrait aider Haïti à faire des progrès sur les questions du droit de propriété.

Avant le tremblement de terre, 60 % des gens louaient leur maison ou leur terre. La chute des revenus et l'augmentation des prix ne permettent désormais plus à ces gens de payer leur loyer. Elles restent donc dans les



Reconstruction des quartiers précaires.

camps installés suite à la catastrophe car ils continuent à offrir l'eau gratuite, un service d'assainissement correct, des services médicaux, etc. La plupart des résidents des camps pourraient retrouver leur foyer, s'il y avait un investissement de la mairie pour leur offrir une aide et des emplois suffisants pour leur permettre de payer les loyers. Ces locataires ont tendance à être ignorés du processus de rétablissement des droits au logement. Mais il y a eu quelques efforts à petite échelle pour aider ces locataires. La Croix-Rouge a mis en œuvre un programme pour les locataires, destiné à aider les gens à sortir des camps, grâce à l'octroi d'une subvention initiale de 500 US\$. Cela permettrait aux ménages de vivre pendant trois ans sans nouveaux paiements. La Croix-Rouge inspecte les unités pour s'assurer de leur sécurité. Une évaluation systématique de l'efficacité du programme de la Croix-Rouge pourrait fournir des informations essentielles pour le développement d'un programme d'aide à grande échelle pour les locataires.

BIDONVILLES

Aucune loi ne protège les résidents des bidonvilles contre l'expulsion car les terres ne sont pas enregistrées à leur nom. Cependant, les résidents peuvent sécuriser leur droit foncier et être considérés comme propriétaires en payant la taxe de contribution foncière sur les propriétés bâties. Pour ce faire, il faut se rendre à la mairie pour déclarer sa maison. Un inspecteur vient

ensuite sur les lieux pour estimer la maison en tenant compte des matériaux de construction et fournit enfin au résident un papier le déclarant propriétaire.

La délocalisation d'habitants au sein de certains bidonvilles a été nécessaire afin d'étendre le réseau de canalisation. Ces délocalisations se sont faites sans que les résidents se soient vus offrir de nouveaux terrains pour être relogés. Les résidents devant être délocalisés sont avertis à l'avance par lettre et par marquage de leur maison. Les dédommagements se font par compensation financière. Il existe des zones non constructibles mais elles n'ont jamais fait l'objet d'expulsion.



Bidonvilles.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence du Plan directeur tourisme.	Manque de sécurisation foncière.	Coopération entre la mairie et la Direction générale des impôts.	Pas de transparence dans la gestion du foncier.
L'autorité municipale fait la promotion de droits fonciers égaux pour les hommes et les femmes.	Documents concernant le foncier détenus par la Direction générale des impôts : peu de transparence.		Gestion du domaine privé de l'État opaque.
	Le Plan d'occupation des sols ne fonctionne pas comme une référence.		Aucune loi ne protège les résidents des bidonvilles contre l'expulsion.
	Le rôle d'agent de développement de la municipalité se limite à l'octroi de permis de fonctionnement.		
	Les terres dans les bidonvilles ne sont pas enregistrées.		

ENVIRONNEMENT

L'État haïtien est l'entité en charge des questions environnementales. Cependant, il n'a aucune représentation départementale effective. Ainsi, s'il existe des lois de protection de l'environnement, elles ne sont pas respectées. Par conséquent, les problèmes environnementaux sont nombreux à Cap-Haïtien et ont de sérieuses répercussions sur la ville :

- Assainissement : le réseau d'assainissement étant déficient, les eaux de pluie sont mal évacuées entraînant des inondations et la persistance d'eau stagnante qui participe à la prolifération de maladies telles que la malaria et la typhoïde ;
- Gestion des déchets : il n'existe aucun site de décharge, les déchets jonchent les rues entraînant le développement de maladies graves ;
- Pollution de l'air : la centrale à mazout installée sur le port pollue l'air de la ville historique à cause des fumées qui s'en dégagent poussées par les vents dominants.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Faire du morne la Vigie un parc naturel ;
- Traiter les 2 grandes ravines pour permettre l'écoulement des eaux de ruissellement ;
- Créer une ceinture verte autour de la ville et y développer une activité agricole tout en protégeant le plateau François.



Décharge sauvage dans le port.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de lois environnementales.	Lois non respectées.		La centrale au mazout installée sur le port fait courir des risques écologiques à la ville.
	Pas de support provenant de l'État central.		Problèmes liés aux ordures.
			Risques de radiation.
			Mauvais assainissement.
			Problèmes environnementaux qui ont de sérieuses répercussions sur la ville.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES



Bâtiment en reconstruction suite au tremblement de terre de 2010.

Cap-Haïtien est une ville naturellement à risque de part sa situation en bord de mer. La ville a déjà été frappée par de graves catastrophes dont un tremblement de terre en 1842 qui a secoué le nord de l'île. Par la suite, une inondation s'est produite en 1963 et plus récemment en novembre 2000 suite au passage du cyclone Georges. La ville est sous la menace constante de raz-de-marée, spécialement au niveau de la zone nan ranblè, dans la localité de Petite-Anse. Par ailleurs, la ville fait face à de sérieux risques de glissements de terrain pendant les périodes de fortes pluies qui ont déjà fait de nombreux morts.

Il n'existe pas de politique spécifique en matière de gestion des risques de catastrophes. Il existe, certes, un bureau de la protection civile au niveau national, mais la loi sur la protection civile n'a pas encore été votée au parlement, et il n'a donc aucune légitimité dans ses actions. Pour le moment, son rôle se borne à aider les mairies dans la réalisation de projets proposés par des ONG. Les principaux partenaires sont : la Croix-Rouge, les sapeurs-pompiers, l'Oxfam et les élus locaux. Pour les institutions gouvernementales présentes dans la ville, les ressources financières allouées aux projets proviennent de l'État haïtien (ministère de l'Intérieur), via la mairie qui s'occupe du recouvrement, tandis que les autres organisations travaillent avec des financements propres. Aucune forme de partenariat public-privé n'a été mise en place en matière de gestion de risques de catastrophes. L'assistance technique reçue par le Fonds

de Nations unies pour le développement a permis à la commune de mener des actions plus efficaces en matière de gestion des risques de catastrophes.

Les effets de ces catastrophes auraient pu être atténués si la commune avait mis en place une campagne de prévention et de formation des populations. La population est quand même informée des risques par l'intermédiaire de l'Oxfam qui diffuse des informations sous forme de dépliants et du bureau de la protection civile qui diffuse des spots à la télévision ou qui informe les populations directement sur le terrain à l'aide de mégaphones. Tous les acteurs en matière de gestion des risques auraient besoin de renforcement des capacités humaines et financières ainsi que de formations, particulièrement dans le domaine de la prévention et pour apprendre à mieux sensibiliser les populations. Il serait également utile de les former sur les questions sanitaires de manière à pouvoir pallier à certains problèmes post-catastrophes.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Atténuer les risques liés à l'inondation de la zone de Petite-Anse (zone 5) et de Blue-Hill ;
- Prévenir les risques d'éboulement au niveau de la Bande du Nord.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Cap-Haïtien vit essentiellement des activités du secteur tertiaire, et particulièrement du secteur touristique grâce au site de Labadie (plage, port de croisière). Mais la plus grande partie de la population travaille dans le secteur informel. Ce secteur emploie surtout les femmes (62 %) et les migrants, nés hors de Port-au-Prince (78 %). Dans le secteur formel, les migrants représentent 60 % des actifs dans le secteur public ou dans les entreprises privées. 27,8 % des actifs du milieu informel n'ont jamais été scolarisés contre 10 % dans le secteur formel. Le salariat est marginal dans l'emploi informel. L'emploi informel se distingue des emplois privés formels par une forte présence de personnes travaillant à leur propre compte. Plus des trois-quarts des actifs du secteur informel sont des travailleurs indépendants contre 12 % seulement dans les entreprises privées formelles.

6,6 % des unités informelles disposent d'un local spécifiquement réservé à l'exercice de l'activité (marchés publics, ateliers). Les autres se répartissent entre la voie publique (37,8 %) et le domicile (55,7 %), là encore sans local spécifique dans la majorité des cas. La branche d'activité dominante est le commerce (tous commerces de produits primaires et manufacturés confondus). C'est le cas pour 53,7 % des unités, 74,4 % du chiffre d'affaires et 57,5 % de la valeur ajoutée réalisée. Par ailleurs, la plupart des unités se caractérisent par de faibles immobilisations d'actifs (locaux, équipements, machines, et autres outillages, etc.).



Site touristique de Labadie à proximité du Cap-Haïtien (© DR).

Le revenu annuel par habitant à l'échelle nationale s'élève à 5 462 gourdes. Mais, les disparités sont importantes entre les régions. Ce revenu atteint 12 701 gourdes dans la région de Port-au-Prince alors que dans les villes de province il est de 5 616 gourdes et en milieu rural de seulement 2 871 gourdes. Le revenu total des ménages provient prioritairement de 3 sources : le revenu du travail indépendant (36,6 %), le revenu de transfert (25,7 %) et le revenu du travail salarié (20,6 %). Dans l'ensemble, les autres types de revenu (de propriété, autres revenus, autoconsommation et troc) totalisent seulement 17,1 %. Le revenu du travail salarié existe peu en milieu rural (9,1 %) contre 29,6 % dans la région de Port-au-Prince où le revenu du travail indépendant atteint par ailleurs 32,7 % et le revenu de transfert, 30 %. L'autoconsommation est nulle (0,1 %) dans l'aire métropolitaine alors qu'elle atteint 13,3 % dans les autres milieux urbains et 24,7 % en milieu rural.

Il apparaît que les revenus tirés des emplois informels sont généralement plus faibles que ceux perçus dans les emplois formels. 76 % de ses actifs occupés perçoivent des revenus inférieurs ou égaux au salaire minimum légal (fixé en 1995 à 36 gourdes par jour pour huit heures de travail) contre 43,4 % chez les actifs occupés privés formels et 11,3 % dans l'emploi public. Compte tenu de la forte participation de l'informel à l'emploi total, 63,6 % des actifs occupés gagnent un revenu inférieur ou égal au salaire minimum.



Commerce informel.

SERVICES URBAINS DE BASE



L'Avenue espagnole, une des principales artères du Cap-Haïtien, près du marché (© Rémi Kaupp, CC-BY-SA, Wikimedia Commons).

ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE

Le potentiel des ressources en eau est important à Haïti avec de nombreuses rivières, sources, étangs et lagons. La disponibilité en matière d'eau courante est très précaire sur tout le territoire national. Seulement 26 communes sur 133, soit seulement 19,5 % des communes, ont une accessibilité plus ou moins satisfaisante à l'eau courante. Cap-Haïtien, pourtant la deuxième ville du pays, ne fait pas partie des communes les mieux desservies. Au niveau national, seul 1 logement sur 5 possède un accès à un fournisseur d'eau courante. Ce rapport varie en fonction du type de logement et du niveau de vie des ménages. Cette situation traduit non seulement la faiblesse de la desserte en eau potable mais également la déficience des politiques visant à l'amélioration de la salubrité de l'eau. En effet, se pose également le problème de la qualité de l'eau distribuée. La qualité est altérée par la pollution d'origine diverse et surtout par les eaux usées, ce qui augmente les risques d'endémies transmissibles par l'eau comme la diarrhée, la typhoïde, la dysenterie, etc.

Dans les quartiers urbains pauvres, ces services sont rarement assurés et les habitants de ces quartiers se voient souvent obligés d'aller assez loin à la recherche d'eau potable ou sont contraints d'affecter une part importante de leur revenu pour acheter de l'eau potable. Ainsi, 93 % de la population des zones périphériques de

Port-au-Prince achètent de l'eau. Les zones rurales ne sont pas très bien desservies et elles ne possèdent que rarement des fontaines publiques. La recherche de l'eau nécessite entre trois à huit heures de marche par jour et par famille, et cette corvée incombe plus particulièrement aux femmes et aux enfants.

La mauvaise gestion de l'eau a favorisé un gaspillage de cette ressource, car les institutions gestionnaires négligent l'entretien des réseaux existants, les réparations des fuites ne se font pas de façon systématique et parallèlement les usagers ne payent pas la consommation réelle et les connexions clandestines se multiplient.

ASSAINISSEMENT

À l'échelle nationale, 44,1 % des logements n'ont aucun lieu d'aisance. Les lieux d'aisance à l'extérieur sont bien plus fréquents (50,5 %) que ceux localisés à l'intérieur du logement (5,4 %). Parmi les logements disposant d'un lieu d'aisance, 32 % possèdent des latrines dont l'usage est réservé aux occupants du logement et 27,5 % ont une latrine utilisée également par le voisinage. L'usage collectif des latrines est plus répandu à Port-au-Prince (42,2 %) que dans le reste du pays (20 %). Les lieux d'aisance à usage collectif se retrouvent, dans des proportions similaires, dans toutes les catégories de revenus des ménages occupants. Les indicateurs en matière de services d'assainissement sont très médiocres. Dans les quartiers précaires, les équipements sont inexistantes et les gens font souvent leurs besoins à l'air libre. Dans d'autres cas, ces équipements sont mal construits,

sans système de ventilation et d'évacuation des effluents. Par ailleurs, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures de drainage rendent difficile l'écoulement des eaux usées et des excréments. La situation sanitaire très déficiente crée un environnement malsain et insalubre et pollue la nappe phréatique. Ainsi, les mauvaises conditions d'hygiène causées principalement par la non-évacuation des eaux usées et la présence d'eaux stagnantes représentent une menace pour la santé de la population et, de ce fait, doivent constituer une priorité dans les prises de décisions d'aménagement et de développement durable.

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

Les services publics de collecte des déchets solides sont fournis par la mairie et par le ministère des Travaux publics, transports et communications à travers son service métropolitain de collecte des résidus solides. Le matériel et les moyens logistiques sont en quantité nettement insuffisante pour remplir cette mission et peu de dispositions institutionnelles ont été prises en vue d'apporter une amélioration à la salubrité des villes. Le service formel de ramassage des ordures n'est présent que dans les principales villes du pays mais il est très peu fonctionnel. Toutefois, des compagnies privées s'occupent de collecter régulièrement les ordures ménagères de leur clientèle. La mauvaise gestion des ordures ménagères pose de sérieux problèmes sanitaires. Les déchets sont déversés dans les canaux de drainage, les égouts ou tout simplement déposés sur les trottoirs. Lors de fortes pluies, ces ordures bouchent les canaux d'évacuation des eaux. Dans les zones rurales, ces déchets sont transformés en fumier et utilisés comme engrais pour l'agriculture. Toutefois cette pratique comporte un sérieux problème pour la santé des riverains, car elle engendre la pollution du milieu naturel, y compris l'air ambiant.



Latrine publique (© Rémi Kaupp, CC-BY-SA, Wikimedia Commons).

ACCÈS À L'ÉNERGIE

L'Enquête budget-consommation des ménages, effectuée en 2000, estimait à 32,3 % le pourcentage de ménages disposant d'une alimentation électrique à Haïti, et cela principalement dans la région de Port-au-Prince, où 94,7 % des ménages étaient desservis par l'Électricité d'Haïti. L'organisme d'État évaluait à environ 400 376, le nombre de résidences alimentées par le réseau au 28 octobre 2001. Dans le but de pallier à la faiblesse de ce réseau, l'Électricité d'Haïti a passé, courant 2001, un contrat de service avec une firme privée. Mais le fait d'être branché sur le réseau de l'Électricité d'Haïti ne garantit pas pour autant l'accès à l'électricité. Avec l'apport de la firme privée, la compagnie d'État n'est à même de fournir qu'environ douze heures d'électricité par jour dans les zones non prioritaires. Ainsi, 65,1 % des ménages branchés utilisent encore des lampes à pétrole comme mode d'éclairage principal.

Ces problèmes se sont atténués avec l'installation, il y a moins de deux ans, d'une centrale au mazout dans le cadre d'une coopération tripartite avec le Venezuela et Cuba. La centrale a la capacité d'alimenter au moins 5 communes. Cependant, 2 problèmes empêchent une satisfaction totale des usagers : l'approvisionnement en carburant qui se fait par la route alors que l'usine a été positionnée sur le port pour que cela se fasse par bateau, et la vétusté du réseau (plus de 40 % des pertes d'énergie) privent plusieurs quartiers et villes de courant électrique.



Décharge sauvage.

SÉCURITÉ URBAINE

La question de la sécurité urbaine devient une préoccupation majeure à Cap-Haïtien. Il n'existe pas, pour l'instant, une véritable politique de sécurité dans la ville. Plusieurs facteurs favorisent le développement de cette insécurité :

- L'absence de gestion du développement urbain, par manque de moyens ;
- Les situations familiales difficiles en raison de la promiscuité avec le voisinage ;
- Le chômage généralisé ;
- L'extrême pauvreté ;
- L'absence de présence policière.

Les quartiers de Vertières et de Sainte-Philomène sont des zones difficiles qui hébergent la majorité des populations migrantes. Après les inondations des Gonaïves, il y a bientôt cinq ans, 45 % de la population de cette ville a migré vers le Cap-Haïtien qui n'était absolument pas préparée à accueillir ni à intégrer ce flux massif de nouveaux venus.



Commissariat du Cap-Haïtien.

PROFIL URBAIN DU CAP-HAÏTIEN

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: HS/096/12F

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132512-6



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications